

# Pratiquer la cybersécurité en entreprise

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

## OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ :

- \* Connaître l'état de la menace cyber pour les entreprises en France
- \* Acquérir les bons gestes en matière de cybersécurité
- \* Connaître la méthodologie pour mettre en place une démarche cyber
- \* Savoir être un prescripteur de la cybersécurité dans son organisation

## ACTION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL :



Action réalisée  
en présentiel et  
en inter-entreprises



**Durée**  
7 heures



**Date**  
21 juin 2024



**Lieu**  
**VENETIS** - 6 rue Henri Becquerel,  
PIBS 56000 VANNES  
ou **PRISME** - place Albert  
Einstein, 56000 VANNES

## DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION :

15 jours minimum à date de retour de la convention signée.

## PUBLIC VISÉ :

Tout public

## À L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensation spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Aussi si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter directement la référente Handicap de VENETIS au 06.70.10.44.74.

**PRÉ REQUIS :** Aucun prérequis nécessaire.

## CONTENU DE LA FORMATION SUR UN JOUR :

### INTRODUCTION AUX ENJEUX LIES A LA CYBERSECURITE

- \* Enjeux économiques et sociétaux illustrés par des cyberattaques célèbres
- \* Qu'est-ce qu'une cyberattaque en réalité ?
- \* Quelles conséquences pour une entreprise ?

### ETAT DE LA MENACE POUR LES ENTREPRISES

- \* Qui sont les attaquants ? Quelles sont leurs techniques ?
- \* Quelles sont les cyberattaques qui touchent principalement les PME ?

ASSOCIATION **VENETIS** – 6 Rue Henri Becquerel – CP 73 – P.I.B.S – 56038 VANNES CEDEX - Tél : 02.97.54.64.70  
Siret 41067874200025 – [www.venetis.fr](http://www.venetis.fr) – [gle@venetis.fr](mailto:gle@venetis.fr) - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro  
53561017556 auprès du préfet de région de BRETAGNE. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Certificat  
QUALIOPI N°262107

- \* Quelles vulnérabilités affectent souvent les PME ?

## MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE EN CYBERSECURITE

- \* Quelles étapes pour déployer la cybersécurité dans son entreprise ?
- \* Comment organiser cette démarche ?
- \* Comment rendre systématique cette démarche ?

## LES MESURES ESSENTIELLES DE LA CYBERSECURITE

- \* Sécuriser son entreprise par des mesures organisationnelles
- \* Sécuriser son entreprise par des mesures techniques

## QUE FAIRE EN CAS DE CYBERATTAQUE

- \* Quels gestes individuels mettre en œuvre ?
- \* Quelles réactions adopter à l'échelle d'une entreprise ?
- \* Quelles étapes pour redémarrer son entreprise ?
- \* Quels acteurs peuvent vous aider ?

## ETRE PRESCRIPTEUR DE LA CYBERSECURITE AU SEIN DE SON ENTREPRISE

- \* Comment ne pas tomber dans le marketing de la peur ?
- \* Mettre en avant les intérêts de la cybersécurité pour l'entreprise
- \* Le positionnement du prescripteur interne

## FORMATEURS :

Ingénieurs en cyberdéfense avec une expérience professionnelle dans la sécurité numérique et la pédagogie auprès des utilisateurs

## INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Le taux de satisfaction de VENETIS sur ses formations réalisées au second semestre en 2023 était de 93%.

## MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS :

- \* Ateliers théoriques et interactifs
- \* Support remis à la fin de la formation
- \* Plateforme de sondage et de QCM

## SUIVI ET ÉVALUATION À L'ISSUE DE LA FORMATION :

- \* Test de positionnement
- \* Évaluation réalisée par plusieurs QCM en cours de formation
- \* Questionnaire de satisfaction de la formation à chaud

## SANCTION DE LA FORMATION :

Un certificat de réalisation est remis individuellement à chaque stagiaire et à son employeur.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS :

Toutes les actions de formation dispensées par VENETIS font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties qui comporte les conditions de vente. Tout document contractuel est accompagné du parcours de l'action de formation, de la convention détaillée et du règlement intérieur de la formation.

**ENGAGEMENT QUALITÉ :**

VENETIS satisfait aux exigences du Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle et fournit son certificat QUALIOPi.

**COÛT DE LA FORMATION ACTION :**

Voir la convention de formation professionnelle continue.